

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/10-491-257 du 26/04/10

LISTE D'APTITUDE DITE "TOUR EXTERIEUR" POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES - LISTE D'APTITUDE DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES - TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE ET DES PROFESSEURS DE CHAIRE SUPERIEURE - ANNEE SCOLAIRE 20010/2011

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1du 19-2-2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme RUIZ - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

ERRATUM

III- Répartition des promotions de la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des agrégés :

DISCIPLINES *	REPARTITIONS
Lettres classiques	1
Philosophie	0
Lettres modernes	1
Histoire géographie	1
Mathématiques	1
Italien	0
Sciences physiques	1
Sciences de la vie et de la terre	2
Anglais	1
Espagnol	1
Arts Plastiques	1
EPS	2
TOTAL	12

*Les disciplines non mentionnées ne bénéficient d'aucune promotion en 2010/2011.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille